

# Conseil communal: le compte rendu de la séance du 28 mars

Par Marie-Claire Dufrêne — Dernière modification 27/04/2023 17:04

Plutôt qu'une citation - ce dont il a pris l'habitude, au début de chaque Conseil - le président Cedric du Monceau (Avenir) évoque la mémoire du journaliste Jean-Philippe de Vogelaere, décédé à l'âge de 62 ans. *« Il est souvent venu nous écouter, il aimait nous démasquer et faire ressortir l'essentiel de notre service au public », s'est-il souvenu, avant de remercier tous les communicants de la politique, « pour leur esprit critique et impartial, mais aussi pour le sens de la responsabilité qu'ils ont à construire un monde où il fait bon vivre, qui évite l'utilisation de la peur et recherche sans cesse ce qu'il y a de bon et de beau... car l'audace de l'Amour, cette grande inconnue, est à découvrir chaque jour. C'est aussi elle qui donne la joie de vivre. »*

Cette envolée suscite de chaleureux applaudissements, que le président adresse à Jean-Philippe.

## Enquête démographique

La bourgmestre Julie Chantry (Ecolo) demande d'approuver le protocole d'échange de données extraites du registre de la population, pour permettre à l'UCLouvain/Inesu de réaliser une nouvelle enquête démographique.

La conseillère Valérie Depauw (Kayoux) se pose plusieurs questions sur la mise à disposition de ces données à caractère personnel. Des informaticiens consultés à ce sujet estiment que les mesures de sécurité qui encadrent le transfert des données sont faibles. Par ailleurs, les finalités de l'étude paraissent assez vagues. L'intérêt général est-il confirmé et si oui, la Ville et le public auront-ils accès aux résultats ?

La bourgmestre répond que le protocole d'échange est similaire à celui de 2017, lequel n'a posé aucun problème en matière de sécurité. L'intérêt est évident, pour l'UCLouvain et la Ville, afin de connaître l'évolution de la population (la dernière enquête a permis d'en savoir plus sur le

vieillesse de la population de Louvain-la-Neuve, les résultats ont été diffusés publiquement).

Le point est voté à l'unanimité moins les abstentions des deux conseillers Kayoux.

## Logement, jeunesse

La bourgmestre propose de reconduire le mandat de gestion par l'Agence Immobilière Sociale (AIS) d'un appartement propriété de la Ville à la rue de Franquénies (Mousty). « *Le montant du loyer est ridicule, 475€ pour un deux chambres, il n'a pas été indexé depuis avril 2014. Franchement, non, ce n'est pas possible !* », s'indigne le conseiller Jacques Otlet (OLLN2.0-MR).

Julie Chantry explique les raisons de cette reconduction à ces conditions-là, pour un an seulement : l'appartement n'est pas en très bon état. Les services se donnent le temps d'analyser la situation de ce bâtiment et de la maison voisine, situés en bord de Dyle, qui ont souffert des inondations.

Le point est voté à l'unanimité moins les abstentions des deux conseillers Kayoux.

La bourgmestre présente le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention qui encadre le travail de nos éducateurs de rue et du service de Prévention sociale. Plutôt individuelle dans le passé (l'accompagnement des jeunes en décrochage ou à problématique sociale), l'action a progressivement changé, car le service est de plus en plus souvent confronté à des phénomènes collectifs (rassemblements de jeunes). La nouvelle dynamique a été intégrée dans le Plan. On y retrouve notamment le dispositif H2O, qui invite à boire de l'eau plutôt que de l'alcool.

Le conseiller Jacques Otlet fait part de sa grande satisfaction. Ce sont de très bonnes modifications : « *des actions bien concrètes, qu'on pourra beaucoup mieux évaluer* ».

Le point est voté à l'unanimité moins les abstentions des deux conseillers Kayoux.

L'échevin de la Jeunesse, des Fêtes et Manifestations, et des Sports, Benoît Jacob (Avenir), détaille les subsides alloués aux associations de jeunesse (aux 11 mouvements de jeunesse et deux maisons des jeunes, entre autres), fêtes (Fêtes de Wallonie et Comité des Fêtes de Céroux) et sport.

## Prime vélo

L'échevin de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer (Ecolo) informe l'assemblée de l'abandon, par l'ensemble des communes, du projet Interreg eHubs - vélos électriques partagés mis à disposition des citoyens - qu'il avait présenté en janvier, pour lequel notre Ville devait être pilote avec 4 autres communes wallonnes.

Il annonce ensuite que la prime de 100 Talents pour l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique adaptable, complémentaire à la prime wallonne, sera reconduite en 2023. L'amendement proposé par le groupe OLLN2.0-MR - pour que la prime puisse aller aussi aux retraités, pas seulement aux personnes qui se rendent au travail à vélo (ce qui est prévu pour la prime régionale) - n'a pas été retenu, parce qu'il n'est pas question de donner une prime à tous ceux qui souhaitent acheter un vélo. Quelles conditions prévoir alors, et surtout, comment les vérifier ? Environnementales peut-être (abandon de la voiture = moins de CO2)... les services continuent de réfléchir.

*« J'entends que c'était une charge de travail supplémentaire, dans laquelle on n'avait pas envie de s'investir »,* regrette le conseiller Nicolas Van der Maren (OLLN2.0-MR). *« Il y a l'argument environnemental, mais aussi celui de la santé. Il est possible d'établir des critères. J'admets que c'est compliqué, mais pas suffisamment pour qu'on ne se penche pas sur la question. »* Le conseiller remarque que l'aide s'adresse à la seule catégorie de population qui bénéficie déjà des revenus du travail, pas aux pensionnés, ni aux étudiants. *« C'est le choix de la Région, mais dans notre commune super pro-vélo, on a envie d'une ambition plus forte ! »*

Le conseiller Dominique Bidoul (OLLN2.0-MR) souhaite connaître le nombre de primes octroyées en 2022. Il signale avoir échangé avec un habitant de 85 ans qui a reçu la prime et ne parvient pas à écouler ses Talents : *« on ne les prend pas dans les commerces de vélos, et dans les commerces alimentaires on n'a pas voulu lui rendre de la monnaie ».*

L'échevin annonce l'octroi d'une vingtaine de primes sans doute (le budget prévu s'élève à 2000€). Il s'étonne de cette prime allouée à un retraité, car il a regardé toutes les primes et aucune ne lui a semblé frauduleuse. Maintenant, si la Région a mal fait son travail...

*« 20 primes pour une année, c'est la preuve par A+B que votre règlement n'est absolument pas incitatif »,* remarque le conseiller Jacques Otlet.

« J'aurais préféré en donner 100 (autant de gens qui auraient fait le trajet domicile-travail à vélo) ! », répond l'échevin. « Ne résumons pas la politique cyclable à cette prime. Les comptages démontrent que le vélo est de plus en plus utilisé pour se rendre à la gare d'Ottignies. L'arrivée des cyclostrades et l'augmentation des parkings vélos à la gare (de 250 à 1000, avec le nouveau permis), auront un impact beaucoup plus important. »

On apprend que l'ASBL qui gère les Talents est en train de se redéfinir. On en reparlera.

Les 10 conseillers de la minorité s'abstiennent, les autres (16) votent pour.

## Affaires sociales

L'échevine en charge des Affaires sociales et du Commerce Nadine Fraselle (Avenir) détaille les subsides octroyés à l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon, à l'ASBL UTUC, et aux commerçants qui investissent des cellules vides (notre Ville et la Province ont aidé le magasin de réparation de vélos SRL Morning Cycles qui s'est installé à la rue des Sports).

Elle présente ensuite le rapport d'activités 2022 du Plan de cohésion sociale.

La conseillère Mia Dani (OLLN2.0-MR) reste sur sa soif, toujours interpellée - notamment - par le mode de financement et la collaboration avec des groupes politisés partenaires du Plan (les Femmes Prévoyantes Socialistes sont mentionnées).

L'échevine explique comment le Plan (de 5 ans) prévoit que les associations partenaires de l'action « Avec les autres » reçoivent chacune 3272€/an. Deux associations (différentes chaque année) reçoivent 6545€, sur le principe d'une tournante. « Il y a une présence dynamique dans les quartiers, l'objectif ultime de développer les droits fondamentaux et la participation ainsi que la lutte contre l'isolement est réalisé. » L'appel aux associations compétentes est large et toutes sont les bienvenues. Les conseillers de la minorité s'abstiennent, les autres votent pour.

## Dyle, éclairage, enseignement

L'échevin de l'Environnement Philippe Delvaux (Ecolo) présente la subvention à Aer Aqua Terra et invite les conseillers à participer au nettoyage de la Dyle que l'ASBL organise en avril.

L'échevin des Travaux Abdel Ben El Mostapha (PS) annonce le maintien de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin, pour une durée indéterminée (le centre de Louvain-la-Neuve reste toujours éclairé la nuit). Du 1er mai au 31 juillet, l'éclairage ne sera pas du tout rallumé (il fait clair à 6h, rallumer pour une heure serait trop coûteux).

La minorité s'abstient sur le point relatif à l'aménagement des bureaux du service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE, la « visite médicale ») dans les anciens bureaux du CPAS à Mousty. « *185.000€ uniquement à charge de la Ville ?!* », s'étonne le conseiller Jacques Otlet. L'échevine de l'Enseignement Annie Galban-Leclef (PS) remarque que la présence du service dans notre ville est pratique pour les usagers de nos écoles, cela évite des frais de déplacement.

Un point a été ajouté par Jacques Otlet, sur les montants alloués par la Ville à son réseau d'enseignement. « *De 3 millions d'euros en 2018 à 4,4 millions en 2023. Comment justifier de telles dépenses supplémentaires en regard des autres réseaux d'enseignement ? C'est 50% de plus : M. Delvaux, avez-vous bien analysé cela ?!* » Le conseiller rappelle que l'échevine de l'Enseignement avait été interpellée à ce sujet au Conseil de décembre et s'était engagée à répondre.

L'échevine de l'Enseignement Annie Galban-Leclef signale qu'elle avait demandé au conseiller de recevoir ses questions par écrit, pour pouvoir lui répondre de manière détaillée. Elle déclare ne pas les avoir reçues.

Maintenant que les questions sont clairement posées – Comment justifier de telles dépenses supplémentaires en regard des autres réseaux ? Quelle est la réelle plus-value de ces dépenses sur les missions éducatives de nos écoles ? Comment ferait-on budgétairement, à un coût pareil, si tous les enfants de la ville devaient fréquenter l'enseignement communal ? – elle s'engage à inscrire un point au prochain Conseil, avec mise à disposition d'un dossier complet et chiffré.

La séance se clôture avec le traditionnel quart d'heure de questions-réponses. Pour la revoir sur Youtube

: [https://www.youtube.com/watch?v=UG\\_vfZEI4\\_w](https://www.youtube.com/watch?v=UG_vfZEI4_w)

(MCD - 27/04/2023)